Image not found or type unknown

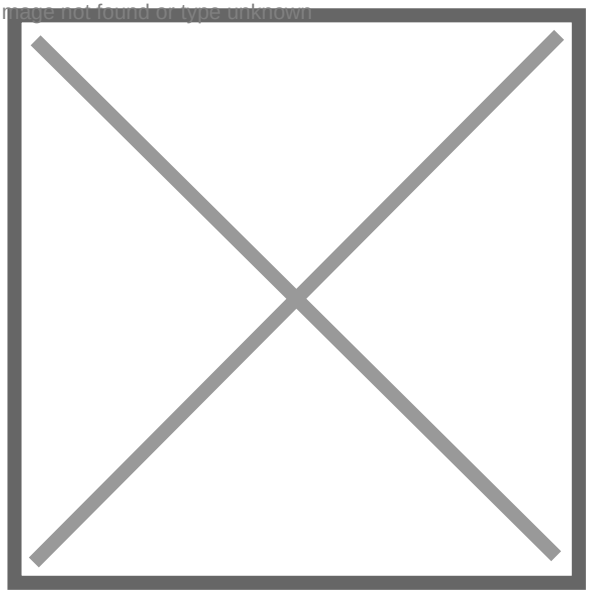

Particulier qui ne veut pas payer

Par **Ludo63370**, le **26/04/2014** à **12:13**

Bonjour,
Un de mes clients chez qui nous avons installé des menuiseries extérieures ne veut pas payer le restant de sa facture.
Nous avons eu un soucis chez eux en faisant le branchement électrique de ses volets roulants, en effet un de mes gars a passé le pied à travers le plafond. Suite à cela nous avons bien entendu fait passer une société pour . réparation. Nous avions convenu qu'il garde 760 euros en attendant que son plafond soit fait. La réception de chantier a été signée vierge. Maintenant, il dit qu'il y a un soucis et qu'il ne veut pas que l'on repasse pour voir et bien évidemment agir en conséquence. J'ai envoyé un courrier avec mise en demeure. Il a confirmé par écrit tout ce qui est dit précédemment.

Par **moisse**, le **01/05/2014** à **09:22**

Bonjour,
Comme toute controverse, celle-ci se tranche devant un tribunal.
Vous devez donc saisir la juridiction de proximité en vue d'obtenir le parfait paiement.
La constitution d'avocat n'est pas obligatoire, mais vous devrez exposer vos arguments et déposer des conclusions, ainsi que de chiffrer vos doléances, dommages et intérêts, frais de procédure...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés